

Recommandations pour la réduction de la violence sexuelle entre adolescents

Une contribution de spécialistes



Les auteures :

**Margit Averdijk, Chantal Billaud, Franziska Greber,
Isabel Miko Iso, Cornelia Kranich,
Andrea Wechlin, Martha Weingartner**

Impressum

Publié par

UBS Optimus Foundation
Augustinerhof 1
Case postale, 8098 Zurich
www.ubs.com/optimus

Les auteures

Margit Averdijk (ETH Zürich, Co-Autorin der Optimus Studie Schweiz); Chantal Billaud (Schweizerische Kriminalprävention); Franziska Greber (IST Interventionsstelle gegen Häusliche Gewalt des Kantons Zürich); Isabel Miko Iso (Interventionsstelle gegen häusliche Gewalt des Kantons Basel-Stadt); Cornelia Kranich (IST Interventionsstelle gegen Häusliche Gewalt des Kantons Zürich); Andrea Wechlin (LIP – Koordination Gewaltprävention des Kantons Luzern); Martha Weingartner (Fachstelle für Gleichstellung der Stadt Zürich)

Rédaction

advocacy ag
Dominik Büchel, Christina Klausener

Gestion du projet et de la production

Patricia Lannen

Mise en page / Layout

Isler Tomasi GmbH, Communication visuelle, Zurich

Versions disponibles

Allemand, français, anglais et italien

Traduction

Adriana Solari Ponti

Relecture

24translate GmbH, Saint-Gall

Lithographie / Impression

UD Medien, Lucerne

Tirage

2000 exemplaires en allemand (numéro d'article : 84003D)
500 exemplaires en anglais (numéro d'article : 84003E)
500 exemplaires en français (numéro d'article : 84003F)
300 exemplaires en italien (numéro d'article : 84003I)

Des exemplaires peuvent être commandés ou téléchargés sur le site www.optimusstudy.org.

Tous droits réservés.

Table des matières

Avant-propos 2

Violence sexuelle entre adolescents

Résultats de l'étude Optimus Suisse 4

Définitions

Abus ou victimisation : les termes utilisés 8

Violence sexuelle entre adolescents : définition 9



Recommandations

A. Prévention universelle :

Un problème complexe nécessite des solutions différenciées 12

B. La prévention de la violence sexuelle entre adolescents :

Accorder une attention particulière aux groupes à risque 16

C. Prévention de la cybervictimisation :

Renforcer les compétences des parents et des jeunes 20

D. Prévention des parents et des familles :

Favoriser le dépistage 24

E. Interventions dans le cadre des loisirs :

Prévention sur le terrain et adaptée aux situations 28

F. Mesures en milieu scolaire :

Sensibiliser, informer, en parler 32

G. Intervention et thérapie pour les abuseurs :

Prévention précoce et intervention ciblée 38

H. Autres recherches :

Davantage d'études pour cerner le problème 40

Conception de l'étude

Optimus Suisse 42

Bibliographie 44

UBS Optimus Foundation 45

Avant-propos

En mars 2012 ont été publiés les résultats de l'étude Optimus Suisse. Cette étude à grande échelle comprenait un sondage auprès d'élèves de la neuvième année des classes ordinaires, ainsi qu'un sondage auprès des institutions en Suisse. Plus de 6700 élèves de la neuvième année de scolarisation ordinaire ont parlé de leur expérience en matière d'abus sexuels, des éventuelles séquelles dont ils souffraient, des circonstances et des auteurs de ces actes, ainsi que de leurs conditions de vie personnelles. Par ailleurs, 324 institutions travaillant dans le domaine de l'enfance ont communiqué des informations sur les cas portés à leur connaissance. Toutes ces données ont permis de dresser le tableau sans doute le plus complet jamais réalisé au sujet de l'ampleur et des formes des abus sexuels sur des mineurs en Suisse.

L'étude Optimus Suisse a pu prouver de façon empirique ce que nombre de spécialistes avaient déjà pressenti: la violence sexuelle entre adolescents est largement répandue en Suisse, et va bien plus loin que le *mobbing*, tant pour ce qui concerne la nature des actes que le nombre de cas. Ainsi, l'enquête réalisée auprès des élèves a révélé que 22 pour cent des filles et 8 pour cent des garçons avaient déjà été victimes au moins une fois dans leur vie d'une agression sexuelle avec contact physique. Toutefois, selon l'étude Optimus, les cas de victimisation sexuelle sans contact physique sont encore plus répandus: cela comprend l'exhibitionnisme, le harcèlement, verbal ou par écrit, la confrontation à du matériel pornographique, des dé-

clarations ou des actes choquants. Ce genre d'agression se fait très souvent au moyen de médias électroniques, les filles étant plus fréquemment la cible de ce type d'agression que les garçons. Près d'une fille sur trois âgée entre 15 et 17 ans a en effet déjà été confrontée à des remarques désobligeantes, a reçu des photos ou des films pornographiques, a été invitée à pratiquer des actes sexuels devant une webcam.

Un résultat de l'étude Optimus est particulièrement étonnant, même pour les spécialistes en la matière: *souvent, les auteurs d'actes de violence sont des adolescents ou des adolescentes*. Dans le cas d'agressions sexuelles sur des jeunes, les auteurs des faits sont le plus souvent non pas des adultes de la famille,

Il est nécessaire d'adopter une approche différenciée et plus active de la violence sexuelle entre adolescents en Suisse.

comme on le pense souvent, mais d'autres jeunes du même âge, généralement des partenaires amoureux ou des flirts. Selon les victimes, près de la moitié de ces actes avec contact physique (42 pour cent) ont été commis par des partenaires ou ex-partenaires amoureux ou par des flirts¹; dans 39 pour cent des cas, les auteurs des faits étaient des camarades.

Ces résultats font clairement ressortir qu'en Suisse il est nécessaire d'adopter une approche différenciée et plus active de la violence (sexuelle) entre adolescents. La prévention et l'intervention doivent intégrer les résultats des études scientifiques et se focaliser sur les groupes cibles que ces recherches ont dégagés. D'autres recherches, aussi bien qualitatives que quantitatives, seraient nécessaires à ce sujet.

Par les recommandations qui suivent, qui ont pour thème la «*Violence sexuelle entre adolescents*», nous avons pour dessein d'impulser par une démarche de spécialistes la prévention de la violence sexuelle entre adolescents, et d'ouvrir le débat sur ce thème. Ces recommandations s'adressent tout d'abord aux services et organisations spécialisés dans ce domaine, mais aussi aux hommes et femmes politiques, aux chercheurs, aux enseignants et aux parents. Nous sommes pleinement conscients du fait que la violence sexuelle entre adolescents est une thématique qui

s'inscrit dans un domaine pratique très complexe. Il existe en Suisse de nombreux acteurs et actrices qui s'occupent de ce problème sous ses différents aspects, chacun dans sa sphère de compétences. Nous renonçons à formuler des recommandations concrètes sur ce qu'il convient de faire; par nos propositions, nous voudrions surtout, à la lumière des résultats de l'étude Optimus, attirer l'attention sur les initiatives qui sont jugées utiles et où, selon nous, une intervention serait justifiée. Nos recommandations comprennent aussi bien les mesures de prévention générale que spécialisée, qui s'échelonnent du global au spécifique.

Nos recommandations constituent une première impulsion. Nous savons que le problème de la violence sexuelle entre adolescents ne peut être abordé que grâce à une prévention et une intervention à tous les niveaux institutionnels, tant fédéral que cantonal et communal. Nous espérons donc que ces recommandations déboucheront sur d'autres initiatives, des projets de recherche, des études et des publications visant une meilleure protection de l'intégrité sexuelle des adolescents.

Margit Averdijk, Chantal Billaud, Franziska Greber, Isabel Miko Iso, Cornelia Kranich, Andrea Wechlin et Martha Weingartner

Novembre 2013

¹ Ces résultats ne font pas la distinction entre relations amoureuses ou flirts homosexuels ou hétérosexuels.

Résultats de l'étude Optimus Suisse

L'adolescence, soit la période d'âge entre 13 et 19 ans, est le moment de la vie où l'on franchit les étapes décisives du passage de l'enfance à l'âge adulte, et les premières relations amoureuses et expériences sexuelles en font partie. Mais, sur ce chemin, mille dangers guettent, comme le montre l'étude Optimus.

Les agressions sexuelles dans le cadre de relations amoureuses entre jeunes sont fréquentes.

L'enquête menée auprès des élèves par l'étude Optimus Suisse a révélé que, à l'adolescence, les agressions sexuelles par des jeunes du même âge jouent un rôle important. Les élèves interrogé(e)s devaient notamment renseigner sur leur relation avec leur agresseur(e). Leurs réponses montrent qu'une partie importante des agressions sexuelles se déroule entre des jeunes qui se connaissent par l'école ou par leurs loisirs. Un nombre relativement important de ces agressions est commis par un partenaire ou un ancien partenaire amoureux. Comme les agressions sexuelles dans le cadre de relations amoureuses entre jeunes sont visiblement assez fréquentes, l'étude Optimus s'est intéressée tout spécialement aux facteurs de risque dans ce domaine. Les victimes de ces agressions présentent-elles des caractéristiques communes? Sont-elles différentes des victimes agressées par une autre personne que leur partenaire?

Résultats de l'analyse des facteurs de risque

Pour répondre à ces questions, les facteurs de risque ont été analysés spécifiquement pour les jeunes ayant déjà été agressés sexuellement par un partenaire ou un flirt. Ces analyses ont pris en compte les agressions avec et sans contact physique. Comme c'est le cas de manière générale, les filles courent environ trois fois et demie plus de risques que les garçons d'être agressées par un partenaire ou un flirt.

Le comportement pendant les loisirs influe également sur le risque encouru: comme les jeunes ont souvent des relations amoureuses



L'essentiel en bref

- > Les jeunes sont souvent victimes de violences sexuelles dans le cadre de leurs premières relations amoureuses avec des jeunes du même âge. > 42 pour cent des jeunes victimes ont déclaré que l'auteur des faits était leur petit ami / petite amie de l'époque ou un flirt. Seuls 9 pour cent des jeunes ont désigné un membre de leur famille comme auteur des faits.
- > Les jeunes qui vivent dans un environnement violent, sortent souvent et consomment de l'alcool ou des drogues sont plus souvent victimes d'abus sexuels de la part d'un ou une partenaire ou d'un flirt.
- > Les filles sont trois fois plus souvent victimes d'agressions sexuelles de la part de leur partenaire que les garçons.
- > Les jeunes atteints d'un handicap physique risquent tout particulièrement d'être abusés par un partenaire ou un flirt.
- > Les jeunes dont les parents ont un mode d'éducation rude tombent plus souvent sur des partenaires amoureux violents.
- > Les abus sexuels dont sont victimes les jeunes sont souvent le fait d'autres jeunes de leur âge qu'ils connaissent. La majorité des jeunes victimes a indiqué que leur agresseur(e) avait entre 14 et 18 ans.
- > Les agresseurs sont majoritairement de sexe masculin. Les victimes de sexe masculin ont cependant plus souvent indiqué avoir été agressées par une personne de sexe féminin.
- > La violence sexuelle s'inscrit dans un contexte général de violence et de négligence. Les jeunes délinquants et délinquantes sexuels exercent souvent d'autres formes de violence et sont eux aussi victimes de violences à la maison.

Le comportement pendant les loisirs influe également sur le risque encouru.

avec des jeunes appartenant à un cercle d'amis au style de vie semblable au leur, les activités risquées, comme le fait de sortir souvent, d'être soi-même violent ou de consommer de l'alcool ou des drogues, augmentent le risque d'être victime d'une agression de la part de son ou de sa partenaire.

Le risque est particulièrement élevé pour les personnes fréquentant de manière générale un environnement enclin aux violences sexuelles. Cette information a été mesurée en déterminant le niveau de violence dans les classes: il a été demandé à tous les élèves d'une même classe s'ils avaient eux-mêmes déjà exercé des violences sexuelles. Plus le nombre d'élèves ayant répondu oui est important, plus le niveau de violence latente de la classe – estimé selon le nombre d'agresseurs potentiels d'une classe – est considéré comme élevé. Le risque d'être agressé par son ou sa propre partenaire est beaucoup plus important dans une telle classe que dans un environnement moins violent. D'une certaine manière, ce résultat est évident puisque les jeunes ont souvent des relations amoureuses avec des camarades de classe.

Handicaps physiques et emploi d'un ton rude dans la famille comme facteurs de risque

Ce n'est pas moins de cinq pour cent des jeunes interrogés qui ont indiqué avoir un handicap physique. Étonnamment, cela aug-

mente fortement le risque d'être agressé par le partenaire amoureux. Si l'on considère le risque d'être victime d'abus sexuels indépendamment de la relation agresseur-victime, la constitution physique de la victime ne joue aucun rôle. Mais lorsqu'il s'agit de violences sexuelles avec contact physique dans le cadre de relations amoureuses intimes, la situation est tout autre: les jeunes atteints d'un handicap physique sont deux fois plus souvent abusés sexuellement par leur partenaire que les jeunes sans handicap². L'étude ne peut pas expliquer en quoi cela entraîne un risque accru. Il est cependant possible que les jeunes présentant une particularité physique soient plus exposés au risque d'être ridiculisés ou humiliés sexuellement.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête montrent que, dans le cas d'abus sexuels par un partenaire ou un flirt, le ton employé au domicile familial joue également un rôle important. Un mode d'éducation rude signifie potentiellement que l'on reçoit de manière générale peu de soutien de la part de ses parents³. Cela peut rendre les jeunes plus enclins à avoir des partenaires violents sur le plan sexuel: selon les données de l'enquête auprès des élèves, le risque d'être abusé sexuellement par son partenaire amoureux est presque deux fois plus élevé chez les jeunes vivant dans un environnement familial difficile que chez les autres.

² Ce résultat concerne aussi bien les filles que les garçons entre 15 et 17 ans.

³ Par le terme « éducation rude » il est entendu une éducation sévère, autoritaire et peu affectueuse.

Abus ou victimisation : les termes utilisés

Dans le cadre du débat sur la victimisation des enfants et des adolescents, des termes tels qu'abus sexuel, violence sexuelle, exploitation sexuelle et agression sexuelle sont souvent utilisés plus ou moins indifféremment, ce qui manque de clarté et peut prêter à confusion. L'équipe de chercheurs qui a rédigé le rapport final scientifique de l'étude Optimus Suisse (Margit Averdijk, Katrin Mueller-Johnson, Manuel Eisner) a proposé d'adopter des termes qui font la distinction entre l'abus sexuel et la victimisation sexuelle, entre autres.

Les abus sexuels

Les abus sexuels peuvent être considérés comme une sous-catégorie de la maltraitance des enfants. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la maltraitance des enfants comme suit « Toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir ». A cet égard, l'existence d'un rapport de pouvoir ou de dépendance entre la victime et l'auteur des faits ou le fait d'abuser d'une relation de confiance joue un rôle décisif. En ce qui concerne les abus sexuels, l'OMS les définit comme suit : « On entend par violence sexuelle la participation d'un enfant à une activité sexuelle qu'il n'est pas pleinement en mesure de comprendre, à la-

quelle il ne peut consentir en connaissance de cause ou pour laquelle il n'est pas préparé du point de vue de son développement, ou encore qui viole les lois ou les tabous sociaux de la société. »

La victimisation sexuelle

L'étude Optimus a fait apparaître que les groupes de pairs étaient très significatifs pour ce qui concerne la victimisation sexuelle. Les jeunes sont agressés avant tout par d'autres adolescents. Dans de tels scénarios aussi les rapports de dépendance, notamment émotionnelle, peuvent jouer un rôle important. C'est par exemple le cas lors de cyberharcèlements à caractère sexuel entre jeunes du même âge, d'agressions sexuelles dans le cadre d'une relation amoureuse ou du harcèlement sexuel dans la cour de récréation. C'est pourquoi les auteurs ont employé le terme de victimisation sexuelle comme terme générique désignant toutes les formes d'actes d'ordre sexuel à l'encontre d'un jeune ou d'un enfant qui menacent et blessent son intégrité personnelle et sexuelle.

Violence sexuelle entre adolescents : définition

Selon les résultats de l'étude Optimus Suisse et sur la base de l'expertise des auteures des présentes recommandations, la violence sexuelle entre adolescents est définie ci-contre.

Par le terme « adolescents » il est entendu, dans le langage courant, les jeunes filles et jeunes garçons âgés de 13 à 19 ans⁴. Toutefois, nous désirons attirer l'attention du lecteur sur le fait que, en l'occurrence, les adolescents interrogés dans le cadre de l'étude Optimus étaient âgés entre 15 et 17 ans. Les résultats sur lesquels se basent ces recommandations concernent donc les adolescents de cette tranche d'âge.



Par violence sexuelle entre adolescents il est entendu toute forme d'abus sexuel exercée entre jeunes d'âge comparable, menaçant ou blessant l'intégrité personnelle et sexuelle de la victime. Elle peut avoir lieu dans le cadre de relations actuelles ou passées (relations amoureuses, amitiés, flirts, connaissances) mais aussi à la suite de contacts avec des inconnus ou des personnes extérieures au groupe. En font partie également les formes de violence au sein d'une relation amoureuse, la violence sexuelle à travers les médias électroniques et/ou des abus sexuels dans différents contextes (par exemple à la maison, lors de sorties, de loisirs ou d'activités sportives).

⁴Dans ces recommandations, les termes « adolescents » et « jeunes » sont utilisés indifféremment.

Recommandations



A

Prévention universelle :

Un problème complexe nécessite des solutions différenciées

Constatations

La violence sexuelle entre les adolescents doit être considérée dans le contexte de la violence des jeunes, de la violence « domestique » et de la violence en général. Celle-ci fait partie d'un ensemble complexe de circonstances lié à de profondes mutations sociales : les rapports interpersonnels ont changé, de nouveaux médias forgent la culture des jeunes et il existe actuellement de nouvelles façons (par voie électronique notamment) d'accéder à la sexualité, que les adolescents utilisent aussi.

Il s'agit d'un problème complexe constitué de nombreux facteurs, que sous-tendent différents scénarios et contextes. Chacun et chacune peut subir une violence sexuelle, mais la démarcation entre l'auteur(e) et la victime est souvent difficilement définissable. Les auteur(e)s des abus peuvent être à la fois victimes et agresseurs et, inversement, la victime peut aussi être agresseur (au moment des faits, dans le passé ou par la suite).

Dans l'étude Optimus, l'existence de facteurs de risque pour un(e) adolescent(e) d'être victime de violence sexuelle de la part d'autres jeunes a pu être démontrée. Parmi ceux-ci, citons le sexe de l'adolescent, sa situation au foyer et son style de vie. En effet, l'étude Optimus fait apparaître que les filles sont deux à trois fois plus exposées que les garçons au risque de subir un abus sexuel. L'emploi d'un ton rude dans la famille, la négligence et les mauvais traitements au foyer représentent un risque accru pour les jeunes concernés d'être victimes d'agressions sexuelles. Les jeunes qui sortent souvent, consomment de l'alcool ou des drogues, surfent beaucoup sur Internet et fréquentent un milieu enclin à la violence encourent davantage de risques d'être également victimes d'abus sexuels.

Enfin, les individus de nationalité suisse sont statistiquement moins exposés au risque de victimisation que les ressortissants d'autres

pays. Selon l'étude Optimus, les jeunes ressortissants d'autres pays que la Suisse étaient non seulement plus exposés au risque d'agressions sexuelles, mais ils en étaient aussi plus souvent auteurs.

De manière générale, il convient néanmoins de rester prudent lorsque l'on interprète ces résultats : les données à disposition sur les différents rapports de violence sont rares et les résultats empiriques partiellement contradictoires. On ne peut donc pas en déduire de relations claires de cause à effet. En revanche, ce que l'enquête auprès des élèves confirme bien, c'est que les cas de victimisation sexuelle ne doivent pas être considérés isolément. En effet, les victimes de violences sexuelles sont souvent également victimes d'autres formes de violence. La comparaison entre les jeunes qui ont déjà été victimes d'abus sexuels et ceux qui ne l'ont jamais été a fait apparaître des différences nettes

concernant les autres formes de violence. Les victimes d'abus sexuels ont deux fois plus de chances d'avoir été au moins une fois victimes de harcèlement physique ou verbal ou de lésions corporelles de la part d'autres jeunes de leur âge. De même, les données recueillies montrent que la violence sexuelle au sein de la famille est étroitement liée à la négligence et à la violence physique et verbale de la part des personnes détenant l'autorité parentale. Les jeunes abusés sexuellement au sein de leur famille sont également cinq fois plus souvent victimes de négligence. Il en va de même des jeunes subissant de la violence sexuelle dans le cadre d'une relation de couple : leur partenaire leur fait aussi subir des violences non sexuelles. Les auteurs d'agressions sexuelles exercent donc souvent diverses formes de violence.

A

Recommandations A

A1 Sensibiliser et lancer le débat

Il n'y aura une protection appropriée des jeunes et des enfants que lorsque le thème de la violence sexuelle entre adolescents figurera aussi dans [la liste des priorités des hommes et femmes politiques, des spécialistes et des bailleurs de fonds](#). La sensibilisation à l'ampleur du problème et à ses conséquences doit être impulsée, en particulier dans les écoles, dans le contexte de l'encadrement des jeunes, du conseil aux parents et dans les services de santé.

A2 Viser une action concertée sur le plan national

Une [approche globale](#) est nécessaire, ce qui signifie que le thème de la violence sexuelle entre adolescents doit être traité par différents acteurs et en tenant compte des différentes formes de violence. Des efforts conjugués de la part de l'économie, des spécialistes et du monde de la politique seront nécessaires, par exemple à travers [des groupes de travail interdisciplinaires](#) (existants) ou par une [coordination au niveau national](#) des offres existantes. Une évaluation de ces dernières est nécessaire afin d'en assurer la qualité à long terme. Les synergies doivent être utilisées et la coordination ainsi que la coopération intercantonale entre les différents types de services compétents doivent être renforcées par un plan d'action au niveau national ou intercantonal.

A3 Approche intégrative et mise en contexte

La victimisation sexuelle devrait être considérée [dans le contexte d'autres formes de violence et d'autres grands thèmes tels que la migration, le handicap, la parité sexuelle, l'école ou la violence au sein de la famille](#), afin de pouvoir en tirer des mesures de prévention et d'intervention adéquates.

A4 La violence sexuelle comme thème transversal général

La violence sexuelle doit constituer un thème transversal [dans la prévention, l'intervention et lors de la prise de mesures](#) (telles que [les thérapies de couple ou familiales](#), [les consultations individuelles d'enfants ou de jeunes](#), ou [les décisions judiciaires](#)). En d'autres termes, le thème de la violence sexuelle entre jeunes devrait également être intégré dans les programmes et propositions autres que ceux liés au thème de la violence, tels que les programmes de prévention de la santé, de l'éducation aux médias et sexuelle, ou les offres destinées aux migrant(e)s. Lors des interventions, les mesures doivent être rigoureusement adaptées à chaque cas individuel; cela s'applique en particulier au contexte de l'agression (tel que le foyer parental, le contexte migratoire) et la situation relationnelle (telle que les frères/sœurs, ami(e)).

Autres informations⁵**Le programme national « Jeunes et violence » destiné à promouvoir l'efficacité des mesures de prévention de la violence**

La Confédération, les cantons et les communes mettent en œuvre, entre 2011 et 2015, un programme commun de prévention dénommé « Jeunes et violence », destiné à jeter les bases d'une prévention de la violence efficace et durable en Suisse. Les acteurs responsables au niveau régional et communal seront soutenus par le développement et l'application de stratégies et de mesures prometteuses dans le domaine de la prévention de la violence. Ces mesures ont pour but de réduire le comportement violent des jeunes, de renforcer le sentiment de sécurité de la population, et de contribuer à un développement positif et sain des enfants ainsi que des jeunes et de leur entourage.

> www.jugendundgewalt.ch/fr.html

Manuel « Limita » sur la prévention institutionnelle

Le centre de prévention contre l'exploitation sexuelle Limita a édité le manuel « Achtsam im Umgang – konsequent im Handeln. Institutionelle Prävention sexueller Ausbeutung ». En se basant sur un modèle du développement de l'organisation, ce manuel illustre, à l'aide de cas pratiques et d'exemples représentatifs, plusieurs éléments de la prévention institutionnelle. Le manuel est complété par une section juridique consacrée au droit pénal, à la protection de l'enfance et au droit du travail. Le centre Limita propose également des modules de formation pour la prévention institutionnelle, des soirées informatives pour les parents et des ateliers destinés aux jeunes.

> www.limita-zh.ch

⁵ Ces compléments d'information énumèrent les sources possibles d'informations complémentaires et/ou les projets modèles. Cette liste est entendue comme source d'inspiration, et ne prétend pas être exhaustive.

B

La prévention de la violence sexuelle entre adolescents: Accorder une attention particulière aux groupes à risque

Constatations

L'étude Optimus l'a bien montré, les formes de victimisation sexuelle changent selon l'âge de la victime. Jusqu'à l'âge de douze ans, c'est surtout au sein du domicile familial que les enfants subissent des abus; la victimisation par d'autres jeunes (camarades d'école, partenaire amoureux, connaissances, inconnus, frères ou sœurs) prévaut sensiblement à partir de l'adolescence (dès douze ans).

Selon l'étude Optimus, la plupart du temps, d'autres adolescents (dont, souvent, l'ancien ou l'actuel partenaire amoureux) sont indiqués comme les auteur(e)s des agressions, un fait qui doit être mieux pris en compte dans la prévention et l'intervention. Il y a lieu de tenir mieux compte de certains facteurs, outre l'âge et le sexe de la victime et de l'agresseur(e), tel que leur réseau de relations, ainsi que d'autres éléments importants, tels qu'un handicap. La violence sexuelle entre adolescents doit être considérée et abordée en

fonction de l'âge, du sexe et du contexte. Les circonstances d'une agression sexuelle entre adolescents doivent être prises en considération lors de prises de dispositions de prévention et d'intervention et de mesures générales.

Recommandations B

B1 Informer et renforcer les adolescents

Les jeunes doivent être confortés dans leur autodétermination sexuelle, et par là même, responsabilisés. Ils doivent être confortés dans leur identité (sexuelle), leur bien-être physique et leur sexualité, afin de connaître, d'apprendre à respecter et imposer leurs propres limites, mais aussi de comprendre et de respecter les limites d'autrui. Ils doivent également être informés des conséquences sur le plan légal des agressions sexuelles (limites juridiques).

B2 Mettre au point des offres sur mesure

Des offres spécifiques sont nécessaires pour les différents groupes à risque, tant pour les victimes que pour les agresseurs. Les groupes à risque de violence sexuelle entre jeunes doivent être étudiés de plus près à l'aide d'instruments qualitatifs. C'est le seul moyen pour mettre au point des mesures spécifiques, adaptées aux besoins de la victime et de l'agresseur(e). Les jeunes concernés doivent pouvoir se prévaloir d'accès multiples et facilités aux offres d'assistance, qui soient anonymes et indépendants du contexte de ses pairs, par exemple les opportunités qu'offrent les nouveaux médias.

B3 Faire participer les autres adolescents

Des mesures de prévention et d'intervention spécifiques pour les adolescents devraient être planifiées dans le contexte des pairs, et leur participation renforcée.

B4 Tenir compte de l'âge

Les mesures de prévention devraient être planifiées et appliquées en les adaptant à la tranche d'âge concernée et à ses comportements spécifiques (relations avec l'abuseur(e), pairs, comportement dans le cadre des loisirs, etc.).

B5 Agir en tenant compte de l'égalité des sexes

Les mesures de prévention et d'intervention devraient tenir compte des différences de genre. Les stéréotypes de genre, les représentations de la masculinité et de la féminité de même que le droit à l'autodétermination sexuelle doivent être mis en discussion.

B

Autres informations**Services d'assistance anonyme par tranche d'âge sur Internet :**

- > www.147.ch : par le site « conseil et aide » 147, Pro Juventute offre aux enfants et aux adolescents un service de conseil professionnel par téléphone, SMS et chat (en français, allemand et italien).
- > www.ciao.ch : ce site, qui s'adresse aux adolescents de Suisse romande, donne des informations sur la santé. Il traite aussi de thèmes tels que la violence à l'école ou la violence sexuelle. On y trouve en outre une application qui permet d'accéder directement aux dernières questions posées et leurs réponses, et à des adresses permettant de recevoir une réponse personnalisée.
- > www.comeva.ch : site offrant aux adolescents la possibilité de poser des questions ; on y trouve aussi une liste anonyme des questions posées sur leur site et des réponses qui leur ont été données. Le site a été créé à l'initiative de l'association « Vivre sans violence », qui réunit plusieurs institutions suisses romandes autour du sujet de la violence au sein du couple. Celle-ci propose également des conseils aux adultes : www.violencequefaire.ch.

- > www.frageinfach.ch : service de conseil par courriel pour adolescents entre 13 et 20 ans à l'initiative des services de conseil en éducation du canton de Berne. Les adolescents, mais aussi les parents et les enseignants peuvent demander des conseils.
- > www.lantana-bern.ch : ce service situé à Berne offre gratuitement conseil et assistance aux jeunes victimes de violence sexuelle. Possibilité de se faire conseiller aussi en ligne, par téléphone et de manière entièrement anonyme.
- > www.lilli.ch : Lilli offre aux jeunes, hommes et femmes, un conseil en ligne anonyme, ainsi que des informations à propos de la sexualité, de la violence sexuelle, des relations, des questions féminines / masculines, des questions sur la santé, la contraception et les infections sexuellement transmissibles.
- > www.tschau.ch : le site tschau.ch est une plateforme de conseil en ligne et d'informations gérée professionnellement et destinée aux jeunes de Suisse alémanique. Politiquement et confessionnellement neutre. Dans un délai maximum de trois jours ouvrables, des spécialistes répondent par écrit à des questions existentielles mais aussi à des questions de la vie de tous les jours. Depuis 2007, tschau.ch est sous la responsabilité de infoklick.ch, une association de soutien des enfants et des jeunes.

Documentation utile pour la prévention différenciée selon le genre

- Le Réseau travail scolaire pour garçons a déjà rédigé plusieurs documents au sujet de la prévention différenciée selon le genre, comme la brochure « Prävention sexueller Übergriffe bei männlichen Jugendlichen, die die Grenzen von Mädchen nicht respektieren – Hinweise für die Schule » publiée en 2007.
- > www.nwsb.ch/dokumente/statement_nwsb_sex_uebergr.pdf

Les documents de travail élaborés par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes de Zurich constituent également une base utile pour aborder le thème de la violence sexuelle basée sur le genre. Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes soutient les enseignants et les assistantes sociales par une formation et du matériel pédagogique en publiant, par exemple, le DVD « Flirt, Anmache oder Übergriff ? », qui contient dix séquences vidéo réalisées par MedienFalle Bâle, qui encourage des filles et des garçons à débattre de thèmes tels que la sexualité, la violence et les limites.

- > www.stadt-zuerich.ch/content/prd/de/index/gleichstellung/themen/gewalt/sexualisierte_gewalt/DVD.html

La « mallette genre » (Gender-Koffer) est un projet du « Netzwerk Bündner Jugendarbeit », le groupe d'encadrement des jeunes pour les Grisons. Avec cette mallette, les jeunes et les animateurs et animatrices peuvent aborder le thème de l'égalité sexuelle de façon ludique et créative. Le premier objectif est la sensibilisation aux différents rôles et comportements stéréotypés. Ce projet a pour but d'encourager le respect d'une répartition des rôles « différente », et d'apprendre et tester de nouvelles répartitions des rôles.

- > www.jugend.gr/index.php?id=174



Prévention de la cybervictimisation:

Renforcer les compétences des parents et des jeunes

Constatations

Dans cette catégorie d'abus, les expériences de victimisation via les médias électroniques sont les plus répandues. Près d'une fille sur trois a déjà été confrontée à des remarques désobligeantes, a reçu des photos ou des films pornographiques, a été invitée à pratiquer des actes sexuels devant une webcam, etc. Seul un garçon sur dix a vécu des expériences similaires.

La cybervictimisation est une forme de violence se situant souvent dans le contexte d'autres formes de violence, et qui présente plusieurs aspects: la cybervictimisation peut prendre la forme du cybermobbing, mais aussi du cyberharcèlement (« cyberstalking ») ou du « sexting » à caractère victimisant. Ces nouveaux thèmes nécessitent une attention particulière et les dispositions préexistantes pour la prévention de la violence doivent être conçues et adaptées aux nouveaux médias. Si la cybervictimisation est un facteur important

de la violence sexuelle, elle est néanmoins associée à d'autres formes de violence qui peuvent se produire aussi bien en ligne qu'hors ligne. Pourtant, la prévention ne devrait pas être focalisée unilatéralement sur la cybervictimisation: comme exposé dans les recommandations qui précèdent, la violence sexuelle entre adolescents est une problématique complexe, et chacun des différents aspects de la violence sexuelle doit faire l'objet d'une attention particulière.



Recommandations C

C1 Focalisation sur la cybervictimisation

Il y a lieu de continuer à développer, évaluer et appliquer de nouvelles mesures de prévention efficaces contre la cybervictimisation. Ces mesures devraient tenir compte du fait que la cybervictimisation se produit souvent dans le cadre d'autres types de violence (sexuelle). En outre, l'adoption de mesures telles que l'information des parents – ainsi que d'autres adultes proches – à propos de la cybervictimisation se justifie pleinement. L'adoption de mesures « peer-to-peer » pourrait également avoir un effet positif dans ce contexte.

C2 Encourager les compétences médiatiques

Les jeunes doivent être accompagnés dans le domaine des médias électroniques; des mesures qualitatives sont nécessaires pour soutenir les compétences médiatiques des jeunes. La connaissance des médias doit être incluse dans les programmes scolaires obligatoires. Il importe également d'informer les jeunes sur le cadre légal en vigueur.

C3 Garantir la qualité des programmes

Les programmes de prévention et d'intervention existants dans le domaine de la cybervictimisation doivent être poursuivis et régulièrement évalués afin de pouvoir en maintenir la qualité.

Autres informations

Programme national « Jeunes et médias » destiné à promouvoir les compétences médiatiques mis en place par l'Office fédéral des assurances sociales

Le programme national Jeunes et médias a pour objectif d'aider les enfants et les jeunes à connaître les dangers présents sur Internet et à utiliser les médias numériques en toute sécurité. Arrivés à mi-parcours, les partenaires du programme tirent un premier bilan positif. L'approche de l'éducation par les pairs a été jugée particulièrement prometteuse et doit être mise en œuvre dans le cadre de projets ayant valeur de modèle. La Confédération entend évaluer d'ici 2015 l'opportunité d'une nouvelle réglementation à l'échelle fédérale. La publication « Compétences médiatiques: conseils pour utiliser les médias numériques en toute sécurité » constitue un outil de travail utile pour développer les connaissances en la matière. Elle peut être téléchargée sous:

> www.jeunesetmedias.ch

Etude JAMES

Tous les deux ans, plus de 1000 jeunes entre 12 et 19 ans des trois principales régions linguistiques de la Suisse sont interrogés, dans le cadre d'un sondage, au sujet de leur comportement par rapport aux médias. Les questions de ce sondage ont pour thème leurs loisirs dans le domaine non médiatique et leur approche des médias (dont le mobile, Internet ou les jeux vidéo). En 2012, l'étude a été focalisée pour la première fois sur les contenus des médias.

> www.psychologie.zhaw.ch/james

D

Prévention des parents et des familles: Favoriser le dépistage

Constatations

Comme dans d'autres études, l'étude Optimus a constaté une forte corrélation avec le cadre familial: des parents qui s'adressent aux enfants sur un ton rude et agressif, la violence « domestique »⁶ ainsi que la négligence et les maltraitements physiques non sexuelles augmentent le risque pour l'enfant d'être victime d'abus sexuels, y compris de la violence sexuelle entre adolescents.

En rapport à la multiplication des actes de violence, cette corrélation peut signifier que l'un des parents commet lui-même des abus sexuels. Mais il est également possible qu'un comportement négatif et violent des parents cause, au fil des ans, des dommages psychiques, comme une estime de soi faible et instable, ce qui augmente à son tour le risque d'être à son tour victime, ou agresseur(e).

L'étude Optimus a en outre fait apparaître que ces agresseur(e)s ont eux-mêmes été davan-

tage victimes de maltraitance que la moyenne dans leur enfance, sont confrontés à un mode d'éducation rude et ont peu d'amis, c'est-à-dire qu'ils sont socialement isolés. Cela signifie qu'avoir été soi-même victime de violence et d'exclusion et les expériences négatives que cela comporte augmentent le risque de commettre ensuite des agressions au cours de l'adolescence. La violence sexuelle ne surgit pas du néant: elle se développe dans un contexte généralement marqué par la violence et la négligence.

⁶ Les auteurs des présentes recommandations ont décidé d'utiliser ce terme entre guillemets car la violence dite domestique ne connaît en fait pas de limitations d'espace, et n'est pas circonscrite au domicile familial. L'expression « violence domestique » doit plutôt être entendue comme diverses formes de violence dans différents contextes et circonstances.

Recommandations D

D1 La prévention dès le plus jeune âge

La prévention de la violence sexuelle entre adolescents doit commencer **tôt, déjà au sein de la famille**. Seulement ainsi des victimisations futures seront évitées et les victimes ou agresseur(e)s potentiels pourront être soutenus de façon préventive.

D2 Promouvoir une détection précoce

Les interventions dans les familles à risque et un soutien ainsi qu'un conseil spécifiques pour leurs enfants, de même que des formations parentales doivent être une priorité dans les mesures d'accompagnement.

D3 Soutenir les familles

Les mesures de détection et de soutien précoces pourraient contribuer à minimiser le risque de victimisation sexuelle.

D

Autres informations**Protection de l'enfance contre la violence « domestique » du canton d'Argovie**

Depuis mi-2009, la police cantonale signale les cas graves de ses interventions pour violence « domestique » au Service de protection contre la violence « domestique ». Si le cas a concerné des enfants, le Service de protection cherche à savoir comment va l'enfant en prenant contact avec le père ou la mère victime. Si des mesures s'avèrent nécessaires, il soumet le cas au Groupe de protection de l'enfance. Le Groupe de protection de l'enfance d'Aarau met en place en ce moment un service d'assistance pour les enfants victimes de violences.

> www.ag.ch

Projet pilote de protection de l'enfant en cas de violence « domestique » du canton de Berne

Dans plus de la moitié des cas d'intervention de la police pour violence « domestique », des enfants sont concernés. Le fait d'être témoin de violence dans la relation de couple et la famille nuit au bien-être de l'enfant et peut laisser des séquelles si on n'intervient pas à temps. Le canton de Berne a expérimenté, par le biais d'un projet pilote sur deux années basé sur des structures existantes, un modèle destiné à soutenir les enfants concernés et leurs proches. Grâce à une subvention de la Fondation Jacobs, le projet a pu être soumis à une évaluation. A la lumière des résultats de l'évaluation, l'approche qui consiste à adopter la protection de l'enfance comme thème transversal pour toutes les mesures concernant la violence « domestique » a été jugée comme une bonne solution pour le canton.

> www.pom.be.ch/pom/fr/index/direktion/ueber-die-direktion/dossiers/haeusliche_gewalt/kindesschutz_beihaeuslichergewalt-pilotprojekt.html

Projet pilote KidsPunkt & KidsCare dans le canton de Zurich

Le projet pilote KidsPunkt du Secrétariat à la jeunesse de Winterthour et KidsCare de l'association Pinocchio offrent leur soutien aux enfants et aux jeunes qui vivent dans une situation familiale violente. Les conseiller(ère)s contactent les enfants et les adolescents concernés aussi rapidement que possible et leur donnent l'opportunité de parler de ce qu'ils vivent; ils évaluent également l'opportunité de mettre également en cause le parent à l'origine des actes de violence. L'évaluation de ces deux projets jette les bases d'une offre future de conseil, le cas échéant, sur tout le territoire cantonal.

> www.zh.ch/internet/bildungsdirektion/ajb/de/forschung_entwicklung/gewaltbetroffene_kinder.html

care4kid – Projet pilote dans le canton de Thurgovie

Le projet care4kid propose aux enfants et adolescents vivant dans le canton de Thurgovie et victimes de violence « domestique » des conseils et des informations professionnels, diligents et adaptés à leurs besoins. Le projet bénéficie du soutien professionnel du Centre cantonal d'aide aux victimes, de l'Institut forensique de Suisse orientale, du Centre de consultation pour la violence domestique de la police cantonale, de l'Office des tutelles et du Service de psychiatrie infantile et jeunesse de Thurgovie.

> www.frauenberatung-tg.ch

La toolbox Violence domestique du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

La toolbox Violence domestique donne accès à cette base de documents qui ont fait leurs preuves dans la pratique et met l'accent sur la violence dans les relations de couple d'adultes. Il s'agit de mémentos, de brochures, de check-lists, d'aide-mémoire, de matériel de cours, de modèles de lettres, de documentations, entre autres. Signalons notamment une fiche d'information qui traite de la violence dans les relations amoureuses des adolescents (Feuille d'information 18: Violence dans les relations de couple entre jeunes). Vous trouverez la toolbox sous:

> www.ebg.admin.ch/dienstleistungen/00436/index.html?lang=fr

E

Interventions dans le cadre des loisirs :

Prévention sur le terrain et adaptée aux situations

Constatations

L'étude Optimus met en évidence les liens importants entre le style de vie des jeunes et le risque qu'ils courent d'être victimes d'agressions sexuelles de la part d'autres jeunes. Les jeunes qui vivent des situations à risque, à savoir qui sortent beaucoup, qui fréquentent des milieux violents, consomment de l'alcool ou des drogues et surfent souvent sur Internet sont beaucoup plus souvent victimes de violences sexuelles. Cela vaut aussi bien pour les cas avec contact physique que pour ceux sans contact physique. A cela s'ajoute le fait que les jeunes auteurs d'abus sexuels sont souvent impliqués dans ce type d'activités à risque.

Leur mode de vie quotidienne influe sur la probabilité pour les jeunes de rencontrer des auteurs potentiels d'abus sexuels ou de se retrouver dans des situations où ils peuvent être abusés plus facilement. En outre, il arrive souvent que, dans ce type de situation, les per-

sonnes (parents, enseignants, autres adultes) qui pourraient empêcher les actes de victimisation sexuelle ne sont pas présentes. La consommation d'alcool, par exemple, a souvent lieu dans ces situations à risque (en présence d'ami(e)s, par exemple, dans des bars, sans la présence d'adultes). Sous l'emprise de l'alcool, les jeunes sont incapables de se défendre lors d'agressions sexuelles.

A la différence des autres groupes d'âge, les adolescents sont particulièrement vulnérables aux agressions sexuelles durant leur temps libre. Les adolescents aiment tout particulièrement avoir leur liberté et ont divers intérêts. Nombre d'activités qui, à la lumière des résultats de l'étude Optimus, peuvent être considérées comme risquées ont lieu hors des horaires scolaires.

Ces évolutions peuvent être considérées comme faisant naturellement partie du pas-

sage à l'âge adulte. Il est donc important d'adopter des mesures qui protègent les adolescents des agressions sexuelles durant leur temps libre et lorsqu'ils mènent des activités à risque.

E

Recommandations E

E1 Employer le temps hors horaires scolaires

Des programmes structurés à proposer tout de suite après la fin des cours dans les centres de loisirs, afin de sécuriser les activités en dehors des horaires scolaires et de protéger les adolescents des activités à risque et de la victimisation sexuelle (jeux de rôle performatifs, par exemple).

E2 Exploiter les relations entre pairs

La prévention durant les loisirs devrait aussi inclure le travail de groupe de pairs. Il est important dans ce cas de faire plusieurs propositions adaptées aux différents groupes de pairs où se produit de la violence sexuelle.

E3 Lancer une opération de prévention sur le terrain

Les lieux où les adolescents se rencontrent pour leurs loisirs pourraient être exploités pour y lancer des campagnes médiatiques destinées à la prévention de la victimisation sexuelle, par exemple au moyen d'affiches ou de DVD.

E4 Chercher à réduire la consommation d'alcool et de drogues

Dans le cadre d'une victimisation sexuelle, la consommation d'alcool et de drogues signifie un risque plus élevé d'être victime, mais aussi agresseur. Pour cette raison, la limitation de la consommation (excessive) d'alcool et de drogues chez les jeunes pourrait être bénéfique dans ce sens. De telles interventions pourraient être adressées à tous les jeunes, ou limitées à ceux qui consomment trop d'alcool et/ou de drogues.

F

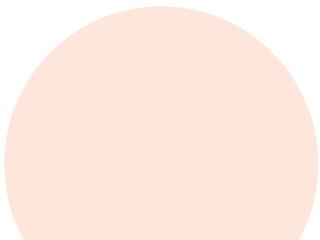
Mesures en milieu scolaire :

Sensibiliser, informer,
en parler

Constatations

L'étude Optimus a montré que le degré de délinquance sexuelle d'une classe influence le risque de victimisation sexuelle de l'adolescent. Cette information a été mesurée dans le cadre de l'étude Optimus en déterminant le niveau de violence dans les classes: il a été demandé à tous les élèves d'une même classe s'ils avaient eux-mêmes déjà exercé des violences sexuelles. Plus le nombre d'élèves ayant répondu oui est important, plus le niveau de violence latente de la classe est élevé. Le risque d'être agressé par son ou sa propre partenaire est beaucoup plus important dans une telle classe que dans un environnement moins violent. D'une certaine manière, ce résultat est évident puisque les jeunes ont souvent des relations amoureuses avec des camarades de classe. Cependant il suggère aussi que les expériences sexuelles négatives dans le cadre d'une relation amoureuse sont plus fréquentes dans les classes ou les écoles où le harcèlement sexuel est plus répandu,

par exemple dans la cour de récréation. Les structures de violence sont un élément important de la violence sexuelle entre adolescents.



F

Recommandations F

F1 Soutenir les établissements scolaires

Un **dépistage de la violence dans les écoles**, combiné avec les mesures spécifiques pour les établissements particulièrement à risque, pourrait avoir un effet préventif. Les écoles devraient être soutenues dans l'élaboration d'un système d'alerte précoce qui détecte suffisamment tôt les cas de violences, sexuelles ou autres, et qui établit des normes sur la façon de procéder dans de tels cas, afin de communiquer une culture positive de refus de la violence au groupe de pairs, y compris hors du contexte scolaire.

F2 Accroître les connaissances de l'encadrement scolaire

Les **autorités scolaires** ainsi que les **directions** et les **professionnels scolaires**, tels que le **corps enseignant**, les **travailleurs sociaux**, les **services de la santé scolaire**, les **responsables de foyer**, doivent être mieux informés au sujet de la violence sexuelle entre adolescents. Il est nécessaire de soutenir les autorités scolaires et les enseignants qui désirent sensibiliser les élèves au sujet de la violence sexuelle. Il faut continuer à étayer les projets déjà lancés dans ce domaine.

F3 Encourager le débat et la réflexion

Discuter des normes, des valeurs et des stéréotypes de genre avec les enfants ou les adolescents, que ce soit à l'école ou lors de cours d'intégration, peut avoir un effet positif.

F4 Utiliser l'éducation sexuelle comme jalon

Une **éducation sexuelle adaptée à l'âge** ainsi que des mesures contre la violence (sexuelle) peuvent contribuer à ce que les enfants et les jeunes adoptent un comportement respectueux et non violent envers les autres. Les parents et les écoles doivent aussi partager la responsabilité. A cet effet, il y a lieu de demander la collaboration des services cantonaux compétents en matière d'éducation et de pédagogie sexuelles. Davantage de ressources sont ainsi nécessaires : le financement d'offres de qualité existantes doit être assuré. Les offres existantes devraient être soumises à un contrôle de qualité.

F5 Introduire des programmes spécifiques

Il est nécessaire que les **écoles proposent des formations spécifiques destinées aux agresseur(e)s potentiel(le)s** tels que des coachings ou des formations anti-agression.

F6 Amener les écoles à adopter une attitude non violente

Les écoles devraient **adopter, tant au sein des établissements qu'envers l'extérieur, une attitude de refus de la violence ou encourageant la non-violence**, en inscrivant clairement cette attitude dans leurs principes ainsi que d'autres documents de travail et se comporter en conséquence.

F

Autres informations**Expertise de la clinique de psychiatrie et psychothérapie infantile et juvénile d'Ulm**

L'expertise de la clinique de psychiatrie / psychothérapie infantile et juvénile d'Ulm propose aux institutions les mesures suivantes pour la réduction de la violence sexuelle chez les jeunes et les enfants⁷ :

- > détermination des lignes directrices;
- > mettre en place d'un système fondé sur l'assistance d'un enseignant de confiance/ accompagnateur (trice) de référence;
- > sensibilisation à la problématique des agressions sexuelles entre enfants et adolescents;
- > définition claire de procédures (également en collaboration avec des systèmes de soutien externes), communication desdites procédures;
- > formation initiale ou continue des spécialistes sur le sujet de la violence sexuelle entre enfants ou adolescents (éducation, exercice de la gestion d'entretiens);
- > instauration de « boîtes à problèmes » anonymes;
- > éducation par un comportement cohérent et positif.

⁷ www.stmas.bayern.de/imperia/md/content/stmas/stmas_internet/jugend/expertise_delinquente_jugendliche.pdf

Situations de crise – un guide pour les écoles

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique a publié un guide qui fournit des repères concrets pour la gestion des situations délicates pouvant survenir à l'école et dans la sphère scolaire. Ce guide s'adresse aux autorités scolaires, aux directions d'établissement et aux enseignants de tous les degrés, et peut être commandé en français, en allemand ou en italien.

> www.edk.ch/dyn/17270.php

Kit de survie: Manuel d'orientation en cas de crise grave à l'école

Ce manuel contient entre autres des exemples pratiques, des modèles de textes, des directives pour des activités symboliques, des plans d'intervention, des numéros de téléphone importants, des liens. La direction de l'école, les enseignant(e)s et les autorités disposent ainsi d'un outil qui les aidera à réagir aussi rapidement et de façon aussi autonome que possible face à une crise. Le « kit de survie » s'applique à tous les degrés scolaires et peut être commandé sous :

> www.schulverlag.ch

Classeur « Sicher!gesund! »

Cette publication, destinée aux enseignant(e)s et aux services spécialisés du canton de Saint-Gall, traite notamment de la violence juvénile, et donne des conseils visant à prévenir la violence à l'école. Les différents chapitres du classeur peuvent être téléchargés gratuitement à cette adresse :

> www.schule.sg.ch/home/volksschule/unterricht/themen_fachbereiche/Jugend_und_Gesellschaft.html

Programme de travail « Heartbeat – Herzklopfen. Prävention von Gewalt in intimen Teenagerbeziehungen » (Heartbeat – Palpitations. Prévention de la violence dans les relations entre adolescents)

Ce programme de travail, qui s'adresse aux enseignant(e)s et à tous ceux et celles qui travaillent dans le domaine de l'encadrement des jeunes, informe sur la problématique de la violence dans les relations amoureuses des adolescents, présente des stratégies pour aborder ce thème dans les écoles et les centres de loisirs, et fournit les instruments nécessaires pour la prévention de la violence dans les relations amoureuses des adolescents. Ce programme de travail peut être téléchargé gratuitement sous :

> www.empowering-youth.de/aktuell.html

G Intervention et thérapie pour les abuseurs :

Prévention précoce et intervention ciblée

Constatations

L'étude Optimus a mis en lumière une importante corrélation entre le fait que l'adolescent fréquente un milieu enclin à la violence et sa propre victimisation. Les jeunes exerçant des violences sexuelles actives sont impliqués plus souvent que la moyenne dans d'autres formes de violence et ont une plus forte tendance à consommer des drogues illégales et à passer beaucoup de temps sur Internet. Cela signifie que les actes des jeunes délinquants sexuels s'inscrivent souvent dans le cadre d'une propension plus générale à la délinquance et à l'agressivité.

Il apparaît en outre que ces agresseurs ont eux-mêmes été davantage victimes de maltraitance que la moyenne dans leur enfance, qu'ils ont eu une éducation rude et ont souvent peu d'amis. Cela signifie que les expériences négatives en tant que victime de violence et d'exclusion augmentent le risque de commettre ensuite des agressions.

Recommandations G

G1 Briser dès que possible la spirale victime-agresseur

Prendre des mesures suffisamment tôt en faveur d'enfants victimes d'abus sexuels, et prendre des mesures de prévention et d'intervention en faveur des jeunes abuseurs afin d'empêcher la violence sexuelle ainsi que d'autres formes de victimisation (de soi et d'autrui), actuellement et à l'avenir.

G2 Développer un système de dépistage des situations agresseurs-victimes

Les abuseurs potentiels doivent être identifiés plus tôt et leur potentiel de violence doit mieux être évalué. Une gestion de la menace est nécessaire pour l'évaluation du danger des jeunes abuseurs.

G3 Agir de façon individuelle et spécifique

Lors d'interventions, il est absolument nécessaire de disposer d'un case management pour la coordination des différents spécialistes et organismes, afin de procéder de façon inter et transdisciplinaire.

G4 Axer la prévention et l'intervention sur des situations spécifiques

Il est parfois difficile d'opérer une nette distinction entre le rôle de l'agresseur(e) et celui de la victime. C'est pourquoi de nouvelles mesures sont nécessaires pour inclure dans la prévention, l'intervention et dans d'autres mesures les victimes qui sont aussi des abuseurs, et les abuseurs qui sont aussi des victimes.

G5 Mettre au point une définition du terme violence « domestique »

Aucune définition au niveau de la loi fédérale n'est donnée pour la violence « domestique ». Il est donc nécessaire d'analyser dans quelle mesure certains types de relations sexuelles violentes entre adolescents pourraient également être considérées comme une forme de violence « domestique », et quelles mesures légales pourraient s'appliquer dans ces cas.

G6 Redéfinir clairement la prévention

Il est nécessaire d'opérer une distinction entre mesures de prévention de la prévention universelle et mesures de la prévention spécifique, et de donner une définition claire de ce qui est entendu par prévention, intervention et autres mesures.

H

Autres recherches:

Davantage d'études pour cerner le problème

Constataion

Pour cerner l'ensemble de la problématique complexe de la violence sexuelle entre adolescents, l'étude Optimus Suisse ne suffit pas, et des initiatives complémentaires sont donc nécessaires.

Recommandations H

H1 Promouvoir une recherche coordonnée

La Confédération est priée de commissionner un [programme de recherche sur le plan national](#) au sujet de la violence sexuelle entre adolescents. La Suisse pourrait aussi se profiler au niveau international, considérant que les données disponibles en ce moment sur ce thème proviennent principalement des Etats-Unis.

H2 Collecter et contrôler les offres existantes

Il est nécessaire d'effectuer une [analyse ainsi qu'un bilan de ce qui est actuellement proposé sur l'ensemble du territoire national](#) en matière de lutte contre la violence sexuelle entre adolescents. Il serait nécessaire d'évaluer quelles sont les stratégies actuelles de prévention et d'intervention et quelles mesures sont proposées dans les écoles, dans les services de santé, par les organisations de loisirs, les centres de consultation familiale, les autorités pénales et les services médicaux, quelle est leur incidence et comment elles peuvent être mieux mises en relation entre elles. Cela pourrait favoriser une mise en lumière des lacunes existant dans le système et, par conséquent, la mise en place d'une stratégie cohérente pour identifier et éviter les victimisations sexuelles.

H3 Effectuer davantage de recherches utiles

[D'autres études scientifiques et, surtout, de qualité](#) sont nécessaires, pour :

- > évaluer l'efficacité des mesures de prévention et d'intervention et
- > contribuer, par des études longitudinales, à une identification formelle des facteurs de risque et des liens de causalité;
- > rechercher la raison pour laquelle les mineur(e)s victimes d'abus sexuels ne s'adressent pas plus souvent aux organisations spécialisées, et pourquoi certaines victimes ne font que rarement appel à un soutien psychologique ou psychiatrique; de même que
- > des études qui examinent les profils des abuseurs et des victimes ainsi que les groupes de risque, et aident à identifier et à éviter les situations à risque et susceptibles d'escalade de violence;
- > des études des conséquences de la violence subie dans la (petite) enfance, parallèlement à des études sur les conséquences de la violence dans les premières relations amoureuses d'adolescents;
- > des études sur la relation entre l'abus sexuel et le handicap mental ou physique;
- > des études sur les effets de l'approche de non-violence préconisée dans les familles et les écoles, et leurs conséquences sur la prévalence de la violence entre adolescents.

Conception de l'étude Optimus Suisse

Durant l'année scolaire 2009/2010, l'équipe de chercheurs de l'Université de Zurich s'est rendue dans près de 450 classes dans l'ensemble de la Suisse. Plus de 6700 élèves de tous les niveaux de la neuvième année ont répondu à un questionnaire sur leur expérience personnelle des abus sexuels sur l'ordinateur portable apporté par les chercheurs. L'échantillon a été composé à partir d'une liste réunissant la totalité des classes des écoles publiques et est représentatif de la jeunesse suisse à la fin de la scolarité obligatoire. L'enquête a été autorisée par les commissions d'éthique et les directions de l'instruction publique cantonale, et la participation à l'étude des élèves concernés était facultative.

Pour l'enquête auprès des institutions, 1267 organisations œuvrant dans tous les domaines de la protection de l'enfance en Suisse ont été invitées à compléter un questionnaire en ligne. Elles devaient y fournir des indications sur le nombre de cas de maltraitance envers des enfants, de négligences et d'abus sexuels qu'elles ont eu à traiter, sur les victimes, leur contexte familial et, si possible, sur les auteur(e)s présumé(e)s des faits. Les institutions ont en outre été interrogées sur les mesures d'intervention qu'elles ont mises en place. Parmi les organisations contactées, 324 ont répondu à l'enquête, ce qui correspond à un taux de réponse de 27 pour cent. 47 pour cent d'entre elles étaient des autorités tutélaires, 28 pour cent relevaient de la protection bénévole de l'enfance et 25 pour cent de la protection de l'enfance par le droit pénal.

Pour mesurer l'étendue et les circonstances des victimisations sexuelles parmi les jeunes, deux instruments ont été utilisés: le « Juvenile Victimization Questionnaire » (JVQ) et le « Sexual Abuse and Victimization Questionnaire » (SAVQ), spécialement élaboré pour l'étude Optimus. Au total, 22 questions ont été posées par exemple les suivantes:



Extrait du catalogue des questions

Victimisation avec contact physique

- > Un adulte que tu ne connaissais pas a-t-il jamais touché tes parties intimes contre ta volonté, ou t'a-t-il forcé à toucher ses parties intimes ou à avoir des relations sexuelles ?
- > Maintenant, pense à des jeunes de ton âge, comme ceux qui fréquentent ton école, un petit ami, une petite amie ou même un frère ou une sœur. Est-ce qu'un autre enfant ou adolescent t'a jamais forcé à des actes sexuels ?
- > Est-ce que quelqu'un t'a jamais forcé ou t'a obligé de mettre son pénis ou celui d'une autre personne dans ta bouche ?
- > Quelqu'un a-t-il jamais essayé d'avoir des rapports sexuels anaux (dans le derrière) avec toi ?

Victimisation sans contact physique

- > T'est-il déjà arrivé que quelqu'un te force à regarder ses organes sexuels, par la force ou la surprise, ou qu'il/elle te montre ses parties intimes par exhibitionnisme ?
- > As-tu jamais été blessé par quelqu'un qui t'a dit des choses à contenu sexuel ou te les a écrites à propos de toi ou ton corps ?
- > As-tu jamais été poussé ou contraint à te déshabiller et à montrer tes organes sexuels à un adulte ou à un autre jeune ?
- > As-tu jamais été poussé ou contraint à regarder des photos, des dessins, des films, des DVD ou des magazines pornographiques (y compris sur le portable) ?
- > Quelqu'un a-t-il jamais, contre ta volonté, donné des photos ou des films de toi à d'autres personnes ou les a publiés sur Internet ?
- > Quelqu'un a-t-il jamais fait des avances sexuelles ou harcelé(e) lorsque tu étais en train de chatter (MSN, etc.) ou de communiquer de tout autre manière par Internet ?

Bibliographie

Allroggen M., Spröber N., Rau T., Fegert J.M. (éditeur) (2011): Sexuelle Gewalt unter Kindern und Jugendlichen. Ursachen und Folgen. Eine Expertise der Klinik für Kinder- und Jugendpsychiatrie / Psychotherapie. Universitätsklinikum Ulm, 2. erweiterte Auflage 2011. URL: http://www.stmas.bayern.de/imperia/md/content/stmas/stmas_internet/jugend/expertise_delinquente_jugendliche.pdf

Averdijk M., Mueller-Johnson K., Eisner M. (2011): Sexual victimization of children and adolescents in Switzerland. Final report for the UBS Optimus Foundation. URL: <http://www.optimusstudy.org>

Bundesministerium der Justiz (éditeur) (2012): Verdacht auf sexuellen Missbrauch in einer Einrichtung – was ist zu tun? Fragen und Antworten zu den Leitlinien zur Einschaltung der Strafverfolgungsbehörden. URL: http://www.bmj.de/SharedDocs/Kurzmeldungen/DE/2013/20130220_Verdacht_auf_sexuellen_Kindesmissbrauch_in_Einrichtungen.html

UBS Optimus Foundation (éditeur) (2012): Violences sexuelles envers des enfants et des jeunes en Suisse. Formes, ampleur, et circonstances du phénomène, Zurich

WHO (1999): Report on the Consultation on Child Abuse Prevention. Geneva, March 29-31, 1999. URL: <http://www.who.int/mip2001/files/2017/childabuse.pdf>

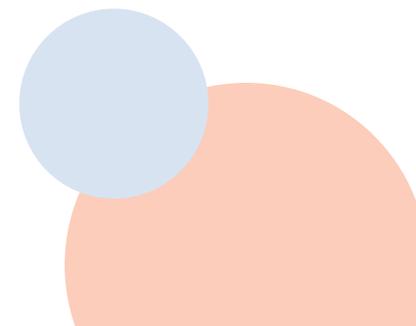
UBS Optimus Foundation

L'UBS Optimus Foundation est une fondation donatrice créée par l'UBS en 1999. La fondation finance des organisations qui améliorent la santé, l'éducation et la protection des enfants, avec l'objectif de surmonter les obstacles qui empêchent les enfants d'atteindre leur potentiel.

L'UBS Optimus Foundation finance des projets dans les pays où les enfants font face à l'adversité. Les frais de fonctionnement de la fondation sont pris en charge par l'UBS, 100 pour cent de tous les dons reçus vont directement aux projets.

UBS Optimus Foundation – Un avenir meilleur pour les enfants

www.ubs.com/optimus



Disclaimer

L'UBS Optimus Foundation et les auteures de la présente publication déclinent toute responsabilité explicite ou implicite quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations présentées ici. Les informations et les opinions contenues dans ce document sont exclusivement destinées à l'usage personnel et communiquées à titre d'information. En outre, elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. L'UBS Optimus Foundation, les membres du Conseil d'administration de la Fondation, ses collaborateurs et ses mandataires, de même que les auteurs du présent document ne peuvent pas être tenus responsables du contenu de cette publication ni des réclamations, pertes ou dommages pouvant résulter de tout ou partie de cette publication, par exemple comme base de décision.

L'UBS Optimus Foundation interdit explicitement de transmettre ou de reproduire ce document en totalité ou en partie sans son autorisation écrite. L'UBS Optimus Foundation décline toute responsabilité pour de tels agissements de la part de tierces personnes.

